



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2019

Directeur de la publication : Gilles SPINELLI

Rédaction et conception : SMET Meuse

Illustrations et crédits photos : SMET Meuse - Codecom du Val de Meuse Voie Sacrée -
valo.info - cma-meuse - ritleng-revalorisations

**Etabli conformément au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur
le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers**

Glossaire	4
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMET	6
Les compétences du SMET	7
Le Programme Local de Prévention	7
Organisation du SMET	8
Le personnel du SMET	
Les techniciens déchets des collectivités adhérentes	
Financement des services	10
ÉTUDE	11
Caractérisation des bennes tout-venant	11
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2019	12
Le traitement des OMR	13
La gestion des recyclables secs.....	15
Les erreurs de tri	
Le réseau des déchetteries.....	18
Transport et traitement hors filières REP en 2019	
Les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)	
ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES DMA	22
PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	23
Les actions du PLPDMA	24
Le CARDEC	25
ÉLÉMENTS FINANCIERS	26
Matrice des coûts : coût complet et coût aidé.....	28
MARCHÉS PUBLICS	29

GLOSSAIRE

ADEME	Agence de la transition écologique	DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques
CA	Communauté d'Agglomération	DIB	Déchets Industriels Banals
CARDEC	Contrat d'Animation Relais Déchets et Économie Circulaire	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets des déchetteries)
CC	Communauté de communes (= CODECOM)	EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
Citéo	Eco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et du papier	Gros de magasin	Mélange de papier et carton
CS	Collecte Sélective	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	ISDND	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
DDS	Déchets Diffus Spécifiques, couramment appelés «déchets dangereux»	JRM	Journaux-Revues-Magazines

OMA	Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + recyclables)	RS	Redevance Spéciale
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles, couramment appelées « poubelle noire »	RSHV	Recyclables Secs Hors Verre
PAP	Porte à Porte	TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
PAV	Point d'Apport Volontaire	TI	Tarification Incitative
PLPDMA	Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés	TLC	Textiles, Linges de maison et Chaussures
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets	TV	Tout-venant
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Élargie des Producteurs	RI	Redevance Incitative

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMET

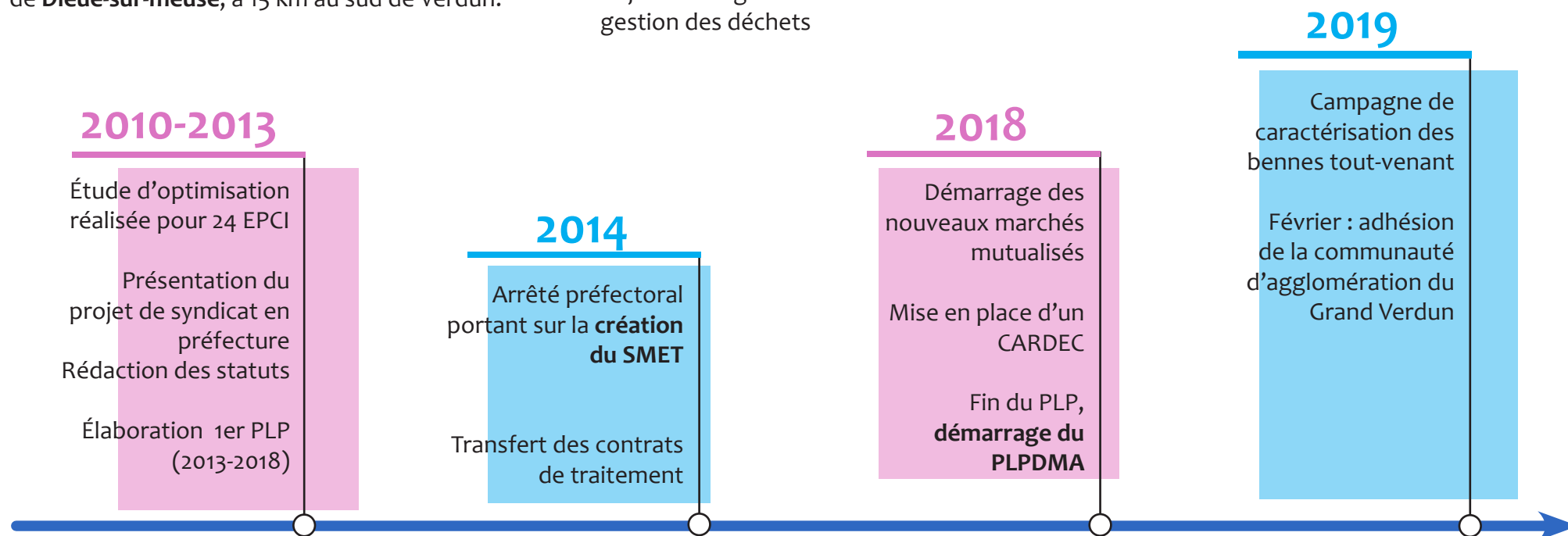
Le **Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse** est une structure qui permet à des collectivités de s'associer entre elles pour la gestion de leurs déchets.

Créé en juin 2014, le SMET (Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets) est né sous l'impulsion du Département de la Meuse, et grâce à la volonté d'élus locaux.

Le siège social du SMET se situe sur la commune de **Dieue-sur-meuse**, à 15 km au sud de Verdun.

Le SMET a pour objectif de fédérer les collectivités meusiennes en vue de :

- Développer la concurrence pour les marchés de traitement des déchets
- Maîtriser les flux et leurs coûts
- Mener des études visant à optimiser les techniques actuelles de collecte et de traitement des déchets
- Aider les collectivités à répondre aux objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets

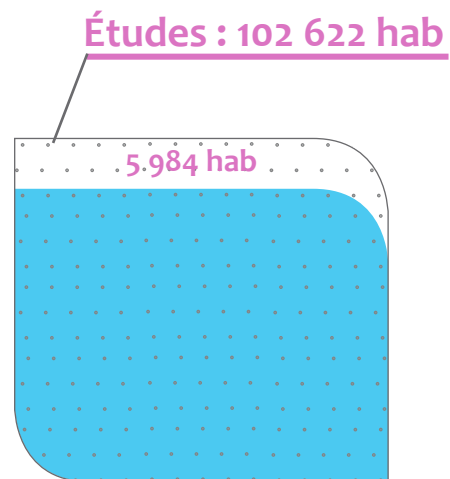


LES COMPÉTENCES DU SMET

Les collectivités peuvent adhérer à l'une ou plusieurs des compétences suivantes :

- La compétence **Études** porte sur l'innovation et l'optimisation des techniques de collecte et de traitement des déchets.
- La compétence **Traitement** a pour objectif de développer la concurrence afin de maîtriser le coût des marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets.

Actuellement, l'ensemble des collectivités adhérentes à la compétence Traitement, adhèrent également à la compétence Études.

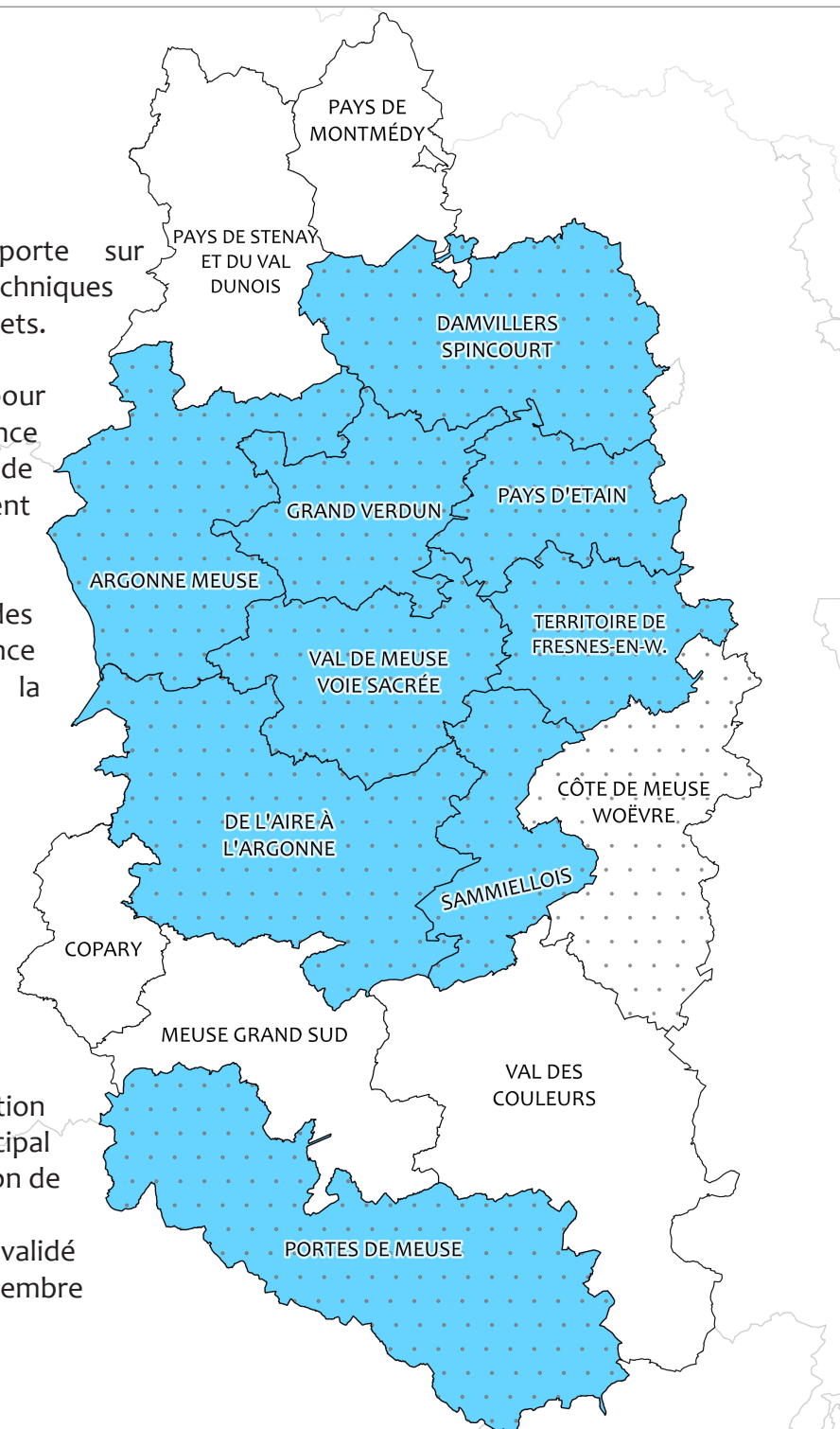


Traitement : 96 638 hab

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

Le SMET s'est engagé à porter un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour le compte de ses collectivités adhérentes à la compétence Traitement.

Le PLPDMA est devenu une obligation réglementaire dont l'objectif principal est de réduire à la source la production de DMA (- 10% entre 2010 et 2020). Un plan composé de **12 actions** a été validé par le comité de pilotage en septembre 2018.



ORGANISATION DU SMET

■ Organes consultatifs et décisionnels

Le Président et les Vice-présidents mettent en œuvre la politique définie par le Comité Syndical. Le Bureau prépare les réunions du Comité Syndical et peut recevoir la délégation d'une partie des compétences de celui-ci. Il est composé du Président, des Vice-présidents et de cinq délégués membres du Comité Syndical.

Le Comité Syndical est l'instance plénière du Syndicat au sein de laquelle toutes les décisions importantes sont prises (vote du budget, rédaction du règlement intérieur, modification des statuts, etc.). Le Comité Syndical se compose de **17 délégués** élus parmi et par les conseils communautaires de chaque EPCI membre.

Président
SPINELLI
Gilles

1er Vice-Président
MOUSSA
Dominique

2nd Vice-Président
STOLF
Denis

Commissions

Études
Traitement
Appel d'offres
Prévention et EC
Ouverture des plis

EPCI	Délégués	Suppléants
CC Argonne Meuse	TESSIER Françaises* BERNARD Françoise*	PONSIGNON Christian COLLINET Guy
CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre	MOUSSA Dominique*	ADAM Mickaël
CC de l'Aire à l'Argonne	PILLEMENT Yves	CHAVRELLE Marcel
CC de Damvillers Spincourt	SPINELLI Gilles* BOURTEMBOURG Luc	WATRIN Simon ANTOINE Jean-François
CC des Portes de Meuse	STOLF Denis* MALAIZE Philipe	LEVET Xavier PIROIRD Thierry
CC du Pays d'Etain	LETURC Michel*	GERARDY Philippe
CC du Sammiellois	KAMPMAN Erna*	HERNOT Roland
CC Val de Meuse Voie Sacrée	MINUTO David GILSON Bernard*	MAURER Christian BIENAIME Sylvain
CA du Grand Verdun	PELTIER Yves ANDRIEN Alain THOMAS Jean-François KUTSCHRUITER Louis	DEHAND Philippe GOEURLOT Bernard ANTION Claude THIL Marie-Claude
CC Côtes de Meuse-Woëvre	PLANTEGENET Lionel	GRUNBLATT Jean-Paul
		*membres du bureau

■ Le personnel du SMET

Directeur

NICOT Matthias

Secrétaire Comptable

VERDUN Audrey

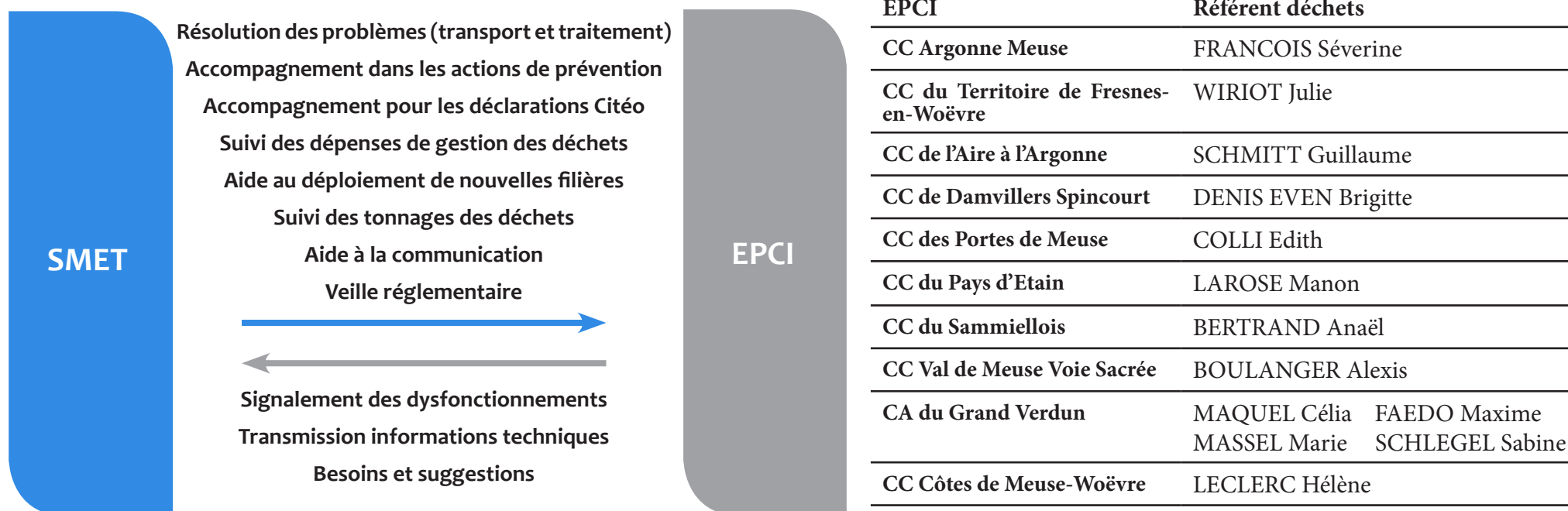
Chargée de la prévention

ELHAMDI Sonia

Chargée du traitement

VALLANCE Audrey

■ Les techniciens déchets des collectivités adhérentes



FINANCEMENT DES SERVICES

Le financement du SMET se base sur une participation des EPCI adhérents et sur une aide de l'ADEME pour le CARDEC.

Pour disposer de la trésorerie nécessaire, le SMET effectue un appel de fonds trimestriel auprès des collectivités.

Participation des EPCI, compétence Traitement

A partir d'une cotisation fixée annuellement.
Cotisation 2019 = 1.5€/hab

Contrat avec l'ADEME (CARDEC)

Financement du poste de chargée de prévention
+ financement des actions de communication

Participation des EPCI, compétence Études

A partir d'une cotisation fixée annuellement.
Cotisation 2019 = 0€/hab

Recouvrement des frais d'étude, répartie en fonction du nombre d'habitants.

Participation des EPCI, compétence Traitement

Recouvrement des frais de traitement (enlèvement, rotations transport, transfert et traitement) **calculée en fonction des tonnages traités.**
En moyenne, 47€/hab/an.



En 2019, aucune étude
hors CARDEC

ÉTUDE

CARACTÉRISATION DES BENNES TOUT-VENANT

Depuis sa création, le SMET a pour volonté d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des déchetteries du territoire en mutualisant des contrats et en mettant en place de nouvelles filières. Pour aller plus loin dans la réflexion, au printemps dernier, une campagne de caractérisation des bennes tout-venant a été réalisée par le bureau d'études AWIPLAN.

Une benne par déchetterie a été analysée, c'est-à-dire que l'ensemble des déchets de tailles supérieures à 40 cm ont été triés selon leur typologie (batterie, sommiers, papiers, etc.).

Chaque type de déchets a ensuite été identifié comme appartenant à une filière REP ou hors-REP, et représentant une erreur de tri ou non. L'analyse des résultats a été réalisée en prenant la moyenne de 10 déchetteries ayant les mêmes règles de tri. Elle permet d'identifier les tendances générales dans la composition des bennes collectées.

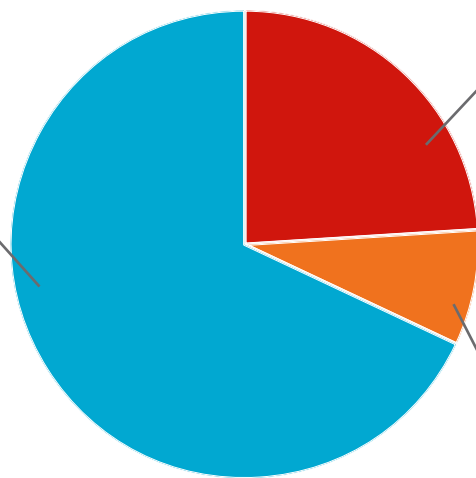
Les résultats de l'étude ne permettent qu'une analyse partielle de la situation. Des échanges avec les gardiens de déchetteries permettront d'affiner l'analyse.

Déchets tout-venant (68%)

Contenu bien orienté

> La moitié de ces déchets pourraient être valorisés à ± long terme (plâtre, huisserie, polystyrène)

voir [CARDEC](#)



Erreurs de tri (24%)

Imputables à une

méconnaissance de l'utilisateur

Une marge de progression sur la qualité du flux collecté est possible par l'amélioration du tri sur les filières déjà existantes.

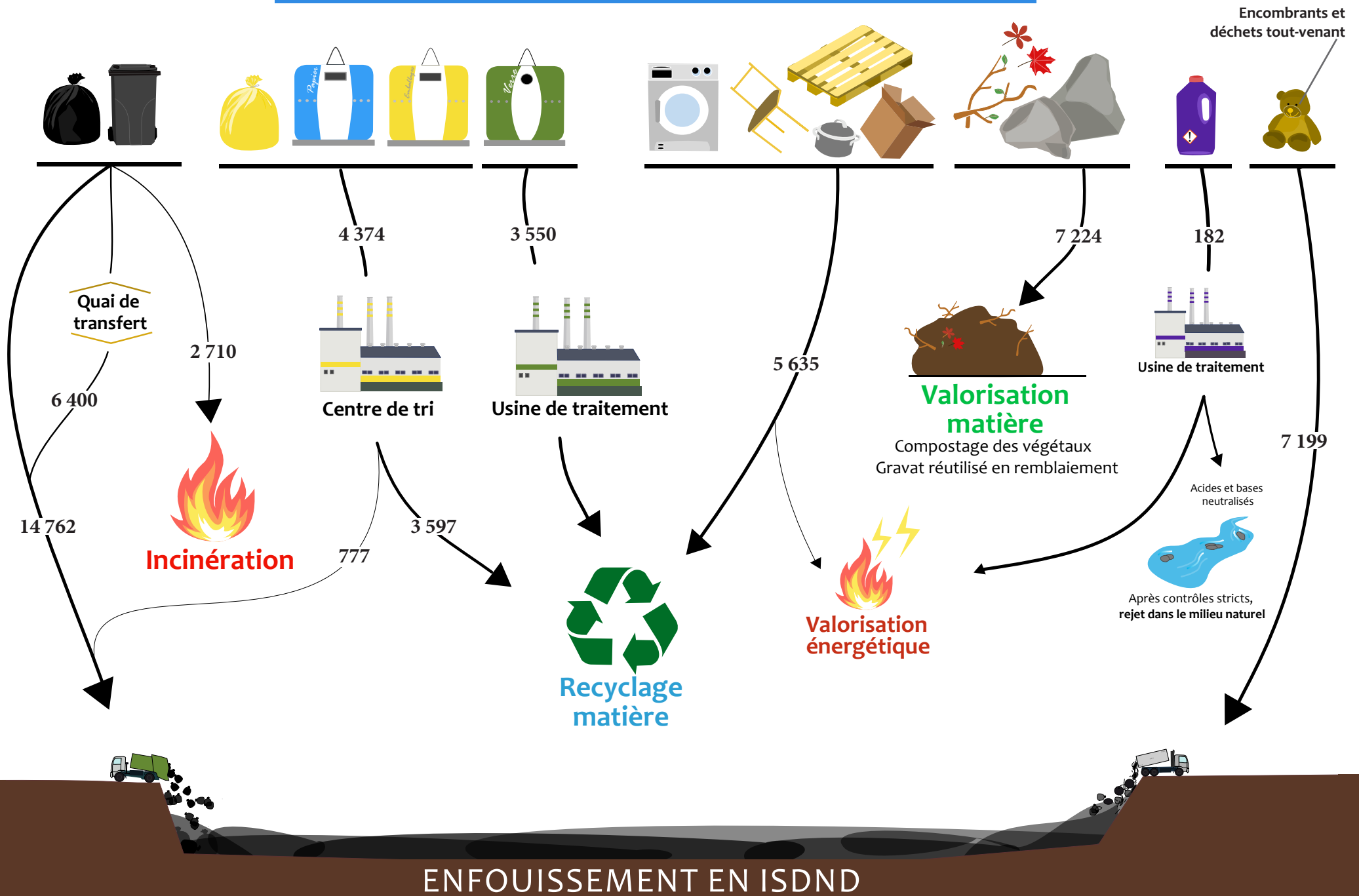
> Renforcer la communication en déchetterie

Erreurs de tri (8%)

Dues à la présence de filières saturées en déchetterie (bois et mobilier)



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2019

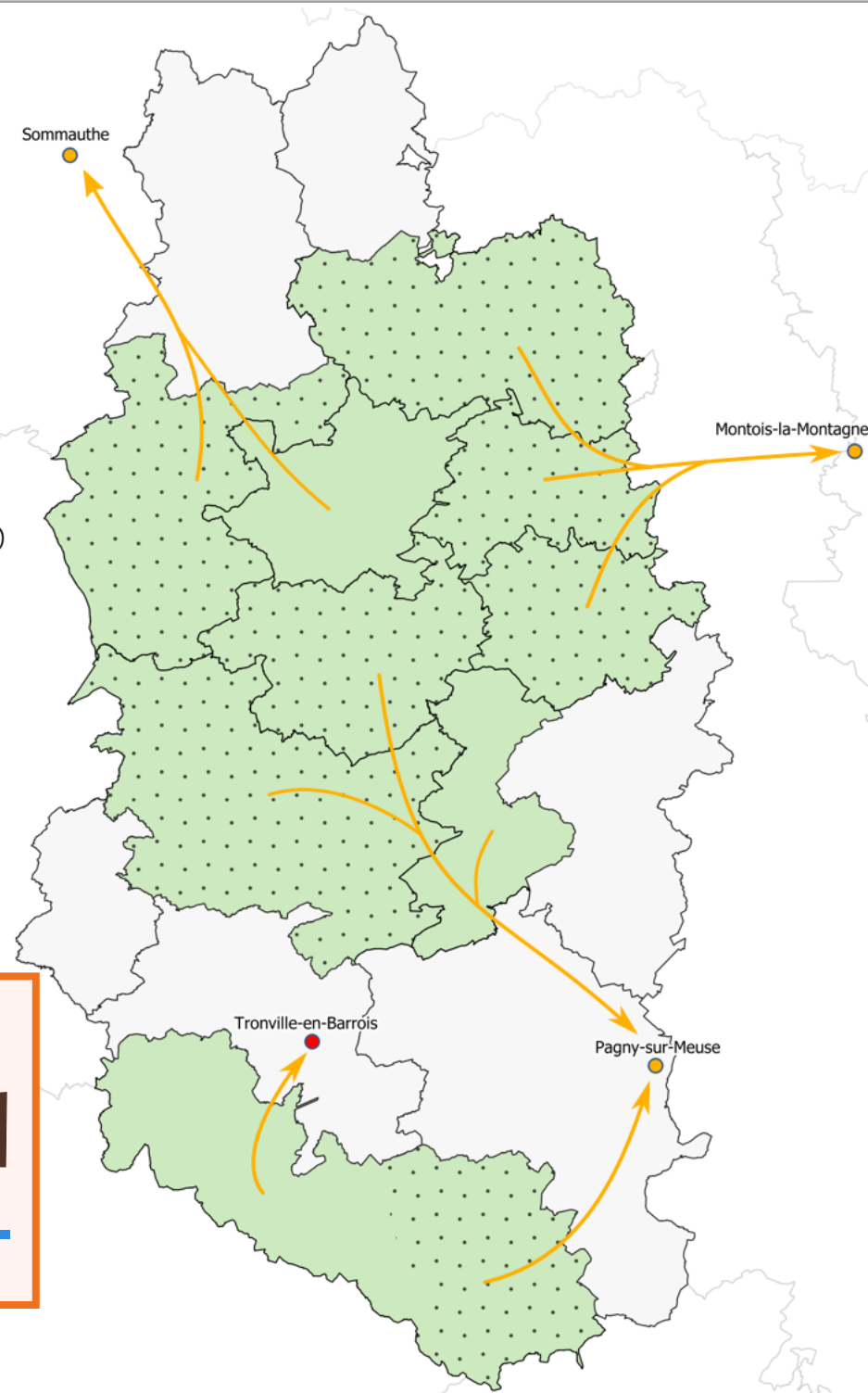
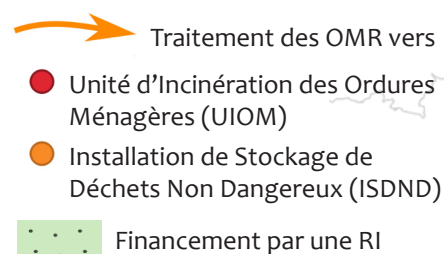


LE TRAITEMENT DES OMR

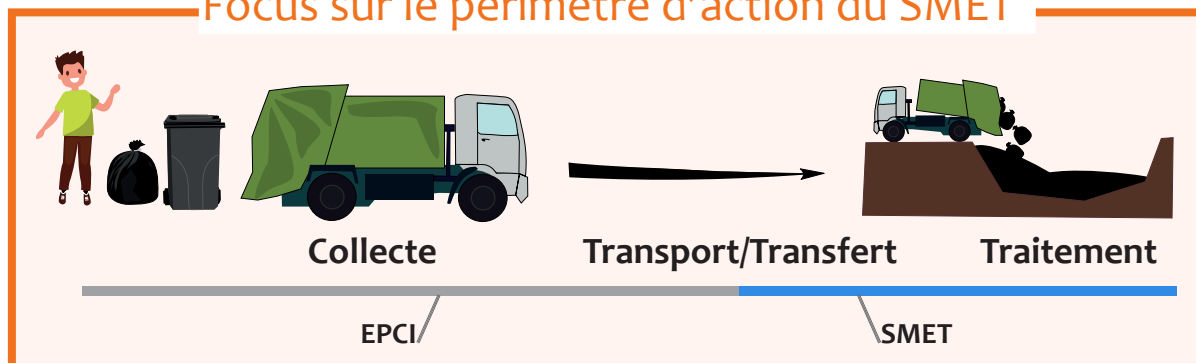
Les **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR), couramment appelées « poubelle noire », désignent la partie des déchets qui restent après les collectes sélectives.

Ces dernières années, la production d'OMR a eu tendance à diminuer et il est indispensable de continuer sur cette voie car les **capacités d'enfouissement** dans la région Grand Est vont être **fortement réduites** (PRPGD).

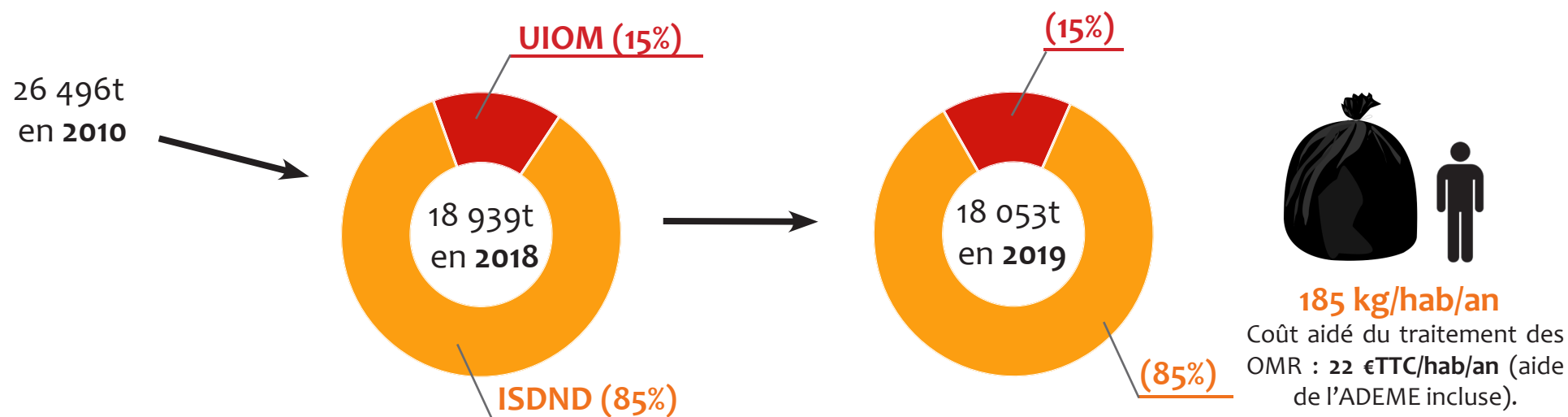
Pour permettre cela, la redevance incitative (RI) peut être un outil efficace. La RI est une REOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de OMR produits (nombre de levées). La majorité des collectivités rurales meusiennes ont basculé vers ce mode de financement qui leur permet d'obtenir les ratios d'OMR les plus bas.



Focus sur le périmètre d'action du SMET



Périmètre actuel du SMET :



Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage traité en 2019	Montant annuel des prestations en K€ TTC
Suez	Sommauthe (08)	7 354*	932
Suez	Pagny-sur-Meuse (55)	4 570*	457
Suez	Montois-la-Mgne (57)	2 838*	284
Meuse Energie	Tronville-en-Barrois (55)	2 710	394

* ISDND exploitée en mode bioréacteur avec +75% de valorisation énergétique du biogaz produit.

= Coût du traitement + TGAP + TVA



La TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) augmente d'année en année.

Elle est ainsi passée de 16€ à 17€/t entre 2018 et 2019 pour les ISDND. En 2025, la TGAP devrait être pour ces mêmes sites de 65€/t.

LA GESTION DES RECYCLABLES SECS

Le recyclage consiste à réintroduire un déchet directement dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Les RSHV peuvent être collectés en **Point d'Apport Volontaire (PAV)** ou en **Porte à Porte (PAP)** selon les collectivités.

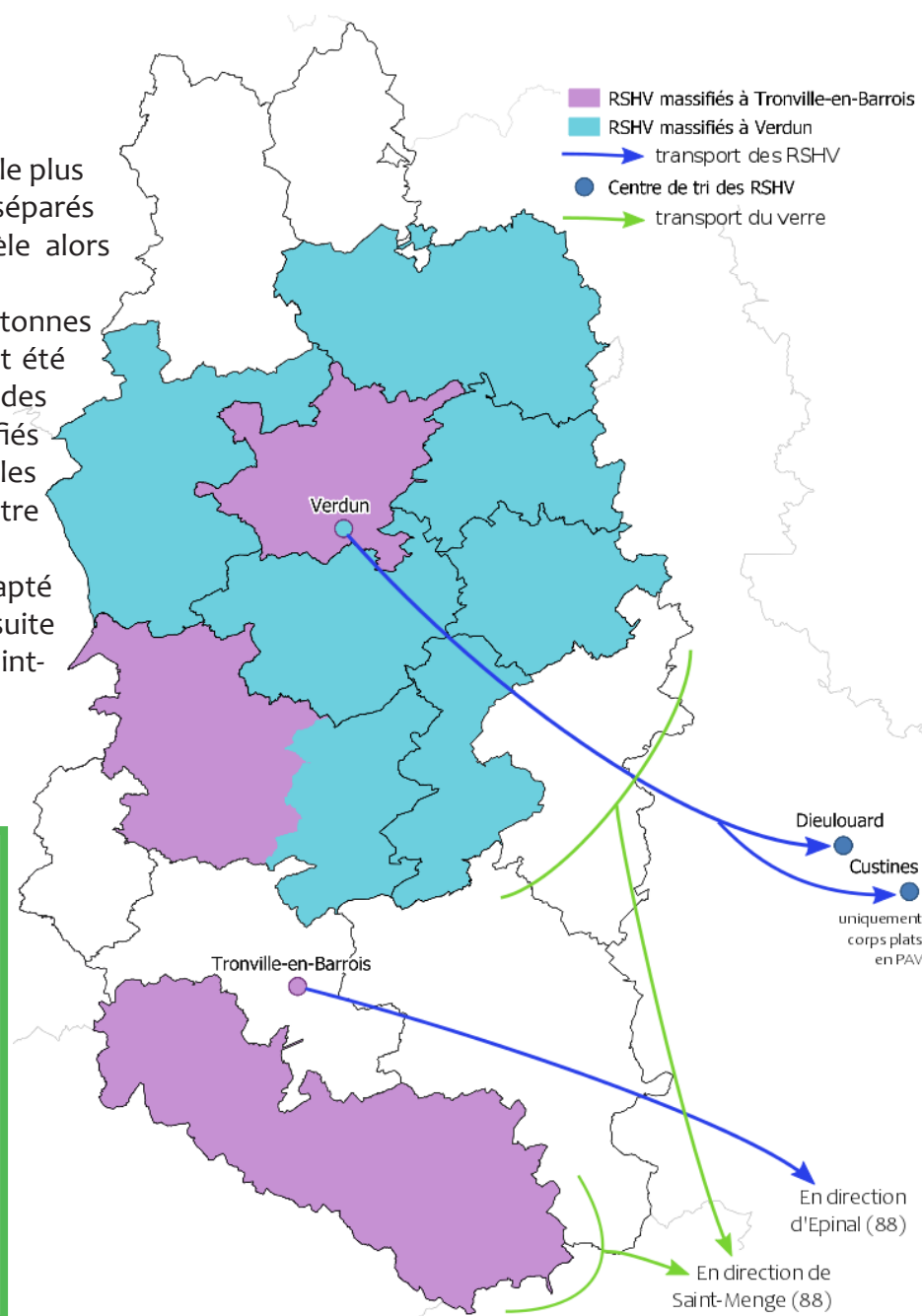
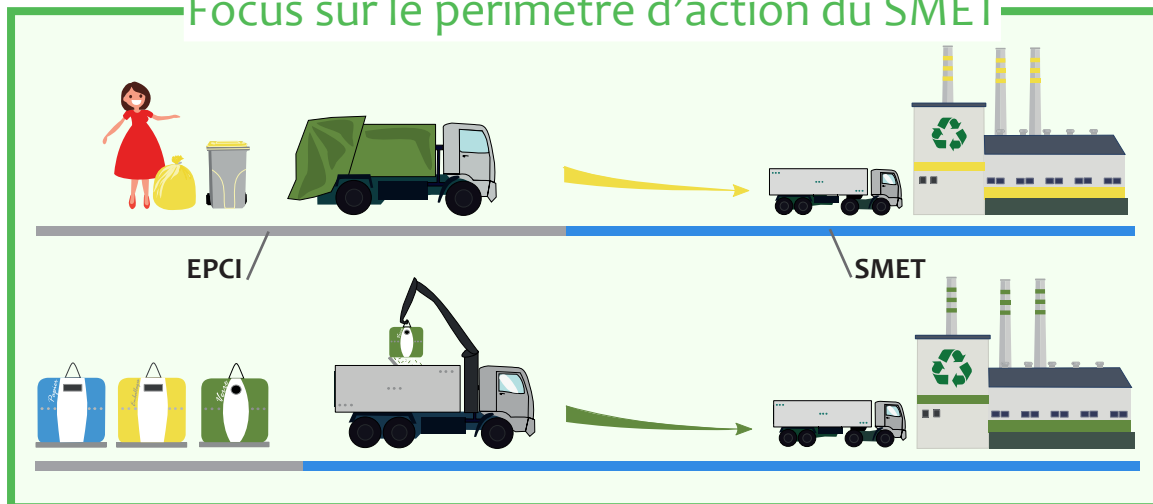
Dans le premier cas, les RSHV sont triés en deux flux distincts : d'une part le papier/ cartonnette et d'autre part les emballages (conserves, bouteilles, plastiques et briques alimentaires).

Dans le cas de la collecte en PAP, le plus souvent les RSHV ne sont pas séparés par l'utilisateur. Sa gestion se révèle alors plus coûteuse en centre de tri.

Au global sur l'année 2019, **3 727** tonnes de RSHV (hors erreurs de tri) ont été collectés puis amenés sur l'un des deux quais de transfert (identifiés sur la carte) afin de limiter les transports routiers jusqu'au centre de tri.

Le verre usagé est capté exclusivement en PAV et est ensuite envoyé sur le site de Mineris à Saint-Menge.

Focus sur le périmètre d'action du SMET

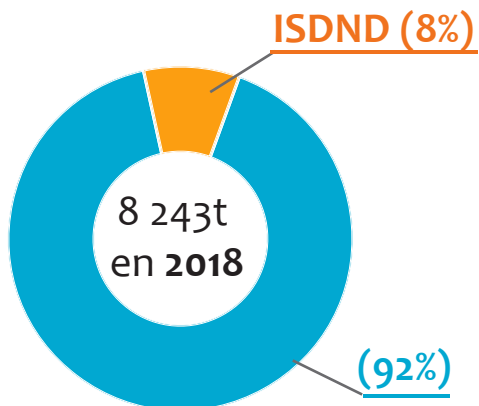


Périmètre actuel du SMET :

7 375t de
recyclables
en 2010

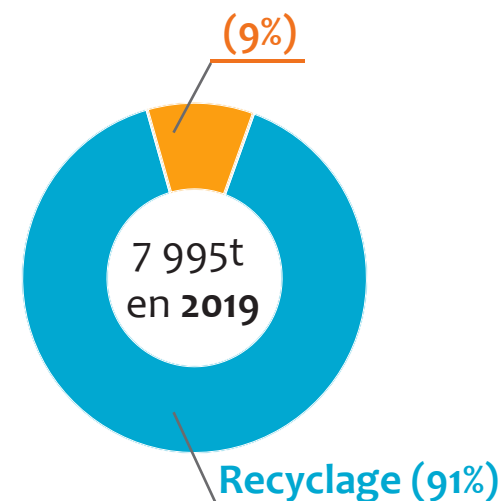


Les recettes provenant
de CITEO sont perçues
directement par les EPCI



39 kg RSHV,
37 kg verre et
8 kg d'erreurs/hab/an

Vente des JRM et gros de magasin : 105 K€
Coût aidé de la collecte en PAV et du
traitement des recyclables : **14€ TTC/hab/an.**



Les rachats des autres
matériaux (dont le verre),
sont perçus par les EPCI

Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage traité en 2019	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Rachat JRM et gros de magasin
Paprec	Dieulouard (54)	1 775	522	38
Paprec	Custines (54)	826	116	37
Suez	Epinal (88)	1 773	354	31
Mineris	Saint Menge (88)	3 550	205	**

* Comprend les RSHV et les erreurs de tri

** Les EPCI perçoivent les rachats du verre

■ Les erreurs de tri

Quel que soit le type de collecte, le SMET respecte la norme AFNOR XP-X30-473 relative à l'échantillonnage amont des déchets recyclables en centre de tri. En 2019, 139 caractérisations ont été effectuées, soit environ 15 par collectivité. **Ces caractérisations contribuent à l'établissement de clés de répartition des tonnages de matériaux sortant du centre de tri.**

Lors de ces caractérisations, des erreurs de tri récurrentes, également appelées refus de tri, ont été constatées. En 2019, on enregistre 776 tonnes de refus soit un taux de refus moyen de 18% pour les RSHV.

Un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation des recyclables. D'où l'intérêt pour les collectivités de poursuivre la sensibilisation des usagers sur le devenir des déchets et notamment de rappeler l'attitude à adopter en cas de doute sur le tri.

X3

Un déchet non recyclable mis à tort dans un sac jaune coûtera 3 fois plus cher à la collectivité



1. Un échantillon de 35kg est prélevé de façon aléatoire

Bouteille
transparente en
PET clair

Brique alimentaire en
papier-carton complexé



Barquette en
aluminium

2. Chaque sac est déposé sur une table de tri. Les déchets sont alors triés manuellement par un opérateur.

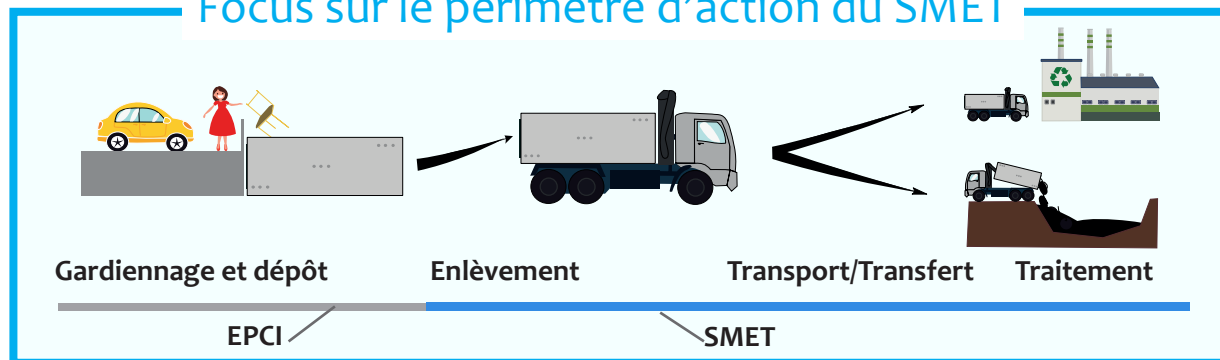
LE RÉSEAU DES DÉCHETTERIES

Au nombre de douze, les déchetteries présentes sur le territoire du SMET ont beaucoup évolué depuis leur création. Maillon essentiel de la gestion des déchets volumineux, elles sont au cœur d'une transformation constante en lien avec les nouvelles filières sous Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et les objectifs de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV).

**Bas de quai géré
par le SMET**

**Haut de quai géré
par les EPCI**

Focus sur le périmètre d'action du SMET



Le **bas de quai** désigne la partie basse de la déchetterie où sont installées les bennes et les voies de circulation des camions de vidage. Ce secteur de la déchetterie est interdit au public.

Quant au **haut de quai**, il désigne la zone d'accueil au public (rampe, circuit...) et le gardiennage.



TV et encombrants	Déchets verts
DDS	Métaux
Bois *	DEEE
Mobilier **	Cartons

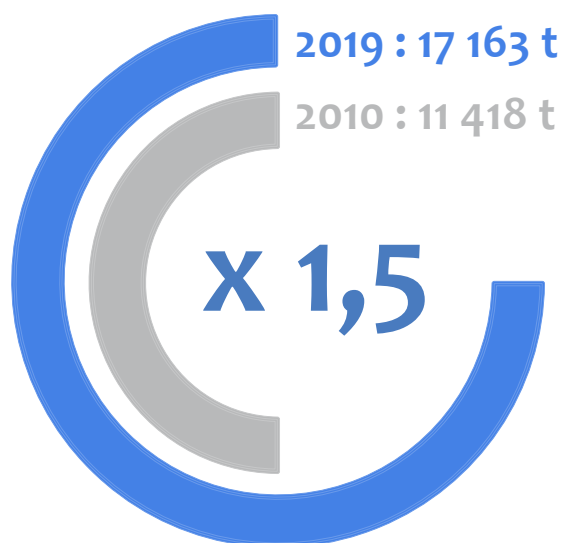
■ Présence du flux antérieure à 2010

■ Généralisation du flux après 2010

* A l'exception de Clermont-en-Argonne

** A l'exception de Fresnes-en-Woëvre et Belrupt-en-Verdunois

Déchets de déchetteries (hors gravats) :



A territoire constant :

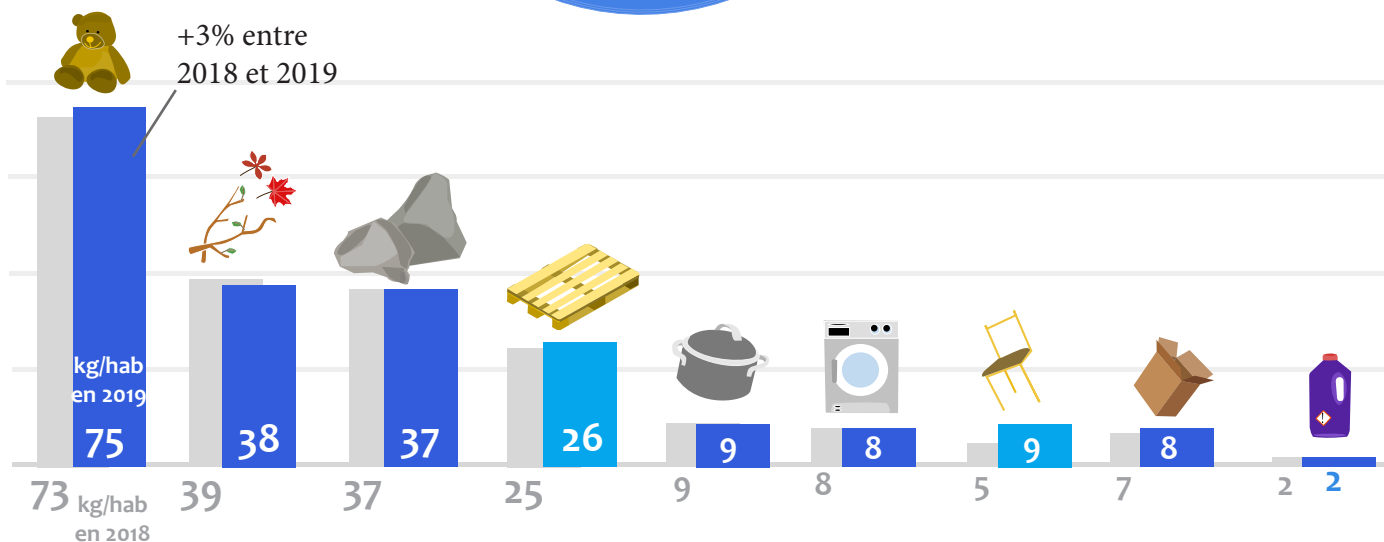
5 905t de TV en 2010
ISDND (100%)

↗ + 23% par rapport à 2010

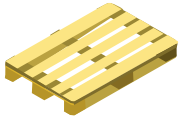
7 279t de TV en 2019
ISDND (100%)

L'apparition de nouveaux flux n'a pas diminué la quantité de déchets enfouis car **le tonnage total de déchets repris en déchetterie est en constante augmentation.**

Cette progression est due, entre autres, au développement de la TI qui a entraîné un transfert des OMR vers les déchetteries.



■ Transport et traitement hors filières REP en 2019

	Nom de l'exploitant	Localisation	Tonnage traité	Montant annuel des prestations en K€TTC		
Enfouissement (ISDND)	Tv + encombr.	Sita	2 891	392		Total tonnages : 7 199 Total des prestations : 990 k€ 138€/t
		Suez	2 832	397		
		Suez	1 476	201		
Valorisation matière	Déchets verts	Décavert	1 458	60		3 703t 179 k€ 48€/t
		CETV	737	37		
		Meuse compost	611	30		
		SCEA du Bruly	546	33		
		Piquet	184	14		
		Suez Maxival	167	9		
Gravats		Carrière du Wameau	1 336	28		3 521 66 k€ 19€/t
		Exutoire au sein de la collectivité	983	12		
		Onyx Est	627	15		
		Tri Service Recyclage	407	8		
		EARL Piquet	169	3		
Bois		Sita	1 811	167		2 451t 226 k€ 92€/t
		Sita	392	36		
		Meuse Compost	249	23		
Métaux		Del Francis	226			854t 9 k€ 59 k€ - 58 €/t
		Fers et Métaux	390	9		
		Bruhat	124	16		
		Foerst	59	4		
		Poumarat	52	2		
Carton	Paprec	Verdun	631	79		
Papier	Suez	Toul	116	2		
DDS (hors éco-DDS)		Cédilor	130	164		143t 181 k€ 697 €/t
		RWS Chemical	13	17		



Total tonnages : 7 199
Total des prestations : 990 k€
138€/t

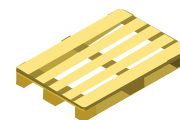


3 703t
179 k€
48€/t



3 521
66 k€
19€/t

! Baisse significative de la valeur des matières premières secondaires



2 451t
226 k€
92€/t



854t
9 k€
59 k€
- 58 €/t



112€/t



143t
181 k€
697 €/t

15€/t

Rachat

13

24

16

4

2

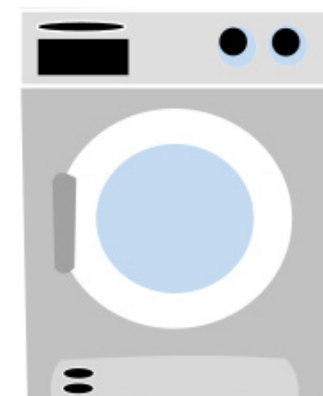
9

■ Les filières à responsabilité élargie du producteur (REP)

La filière REP est un dispositif qui implique directement les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits. Elles doivent alors **financer ou organiser la prévention et la gestion des déchets** issus de ces produits en fin de vie. Généralement, ces producteurs choisissent de s'organiser collectivement dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics.

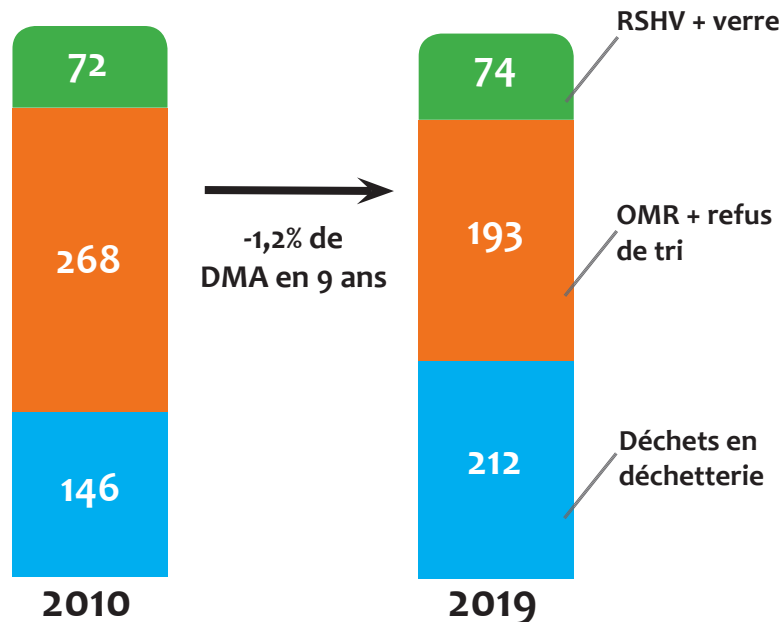
En adhérant à la compétence traitement du SMET, la collectivité transfère la plupart de ses conventions REP au syndicat. La reprise des filières REP par le SMET ne concerne toutefois pas les filières suivantes : les DASRI par DASTri, les emballages et les papiers ménagers par CITEO, les médicaments par Cyclamed et les pneumatiques par Aliapur.

Filière REP	Déchet concerné	Tonnages collectés	Montant annuel des soutiens opérationnels en K€TTC	Montant annuel des soutiens communication en K€ TTC
Eco-mobilier	Ameublement	896	55	2
Ecosystem	DEEE, piles et lampes	803	57	2.5
Eco-TLC	Textiles	390	0	10
Eco-DDS	DDS	39	14	2



ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES DMA

A territoire constant (en kg/hab/an) :



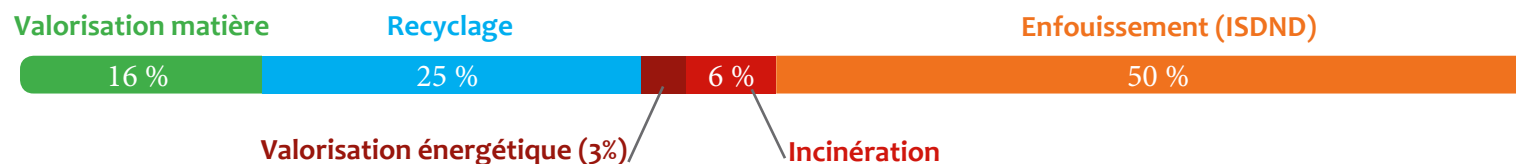
La production d'OMR tend à diminuer depuis 2010, au profit des collectes séparées et des déchetteries, permettant ainsi une meilleure valorisation des déchets.

Seulement, **la production globale de déchets est relativement stable** et la moitié des déchets collectés continuent d'être enfouis. Or, l'enfouissement voit son coût augmenter d'année en année au travers de la TGAP.

Au delà des simples considérations économiques, l'enfouissement des déchets est un non-sens puisqu'il représente le gaspillage de ressources naturelles limitées, et en étant dépendant de matières premières lointaines, nous entravons nos capacités de résilience. **La prévention des déchets et plus largement l'économie circulaire, apparaissent alors comme des outils indispensables** pour inverser la tendance.

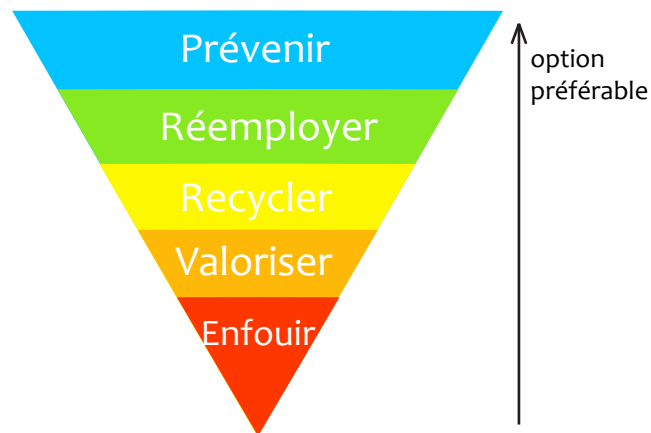
En 2019, 479 kg de DMA/hab ont été collectés en moyenne sur le territoire du SMET.

A titre indicatif, les moyennes nationales sont à 568 kg de DMA/hab/an en 2016 (source : ADEME chiffres clefs, essentiel 2018).



PRÉVENTION ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La prévention des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, **d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits**. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation.



Hiérarchie de la gestion des déchets

La prévention des déchets passe par l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation. C'est un processus long dans lequel les collectivités ont un rôle à jouer :

- en montrant l'exemple (**éco-exemplarité**)
- en **sensibilisant les usagers** aux pratiques respectueuses de l'environnement
- en **favorisant les initiatives permettant la pratique du zéro déchet** par les foyers

C'est toute l'ambition du PLPDMA porté par le SMET pour le compte de ses EPCI adhérents.

-10%

Objectif réglementaire de réduction
des DMA entre 2010 et 2020

Les 12 actions du PLPDMA

Encourager la gestion de proximité des biodéchets

- 1 Compostage individuel
- 2 Compostage autonome et collectif
- 3 Réseau Guides Composteurs
- 4 Promouvoir le broyage
- 5 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Donner une seconde vie aux déchets

- 6 Promouvoir le réemploi et la réparation
- 7 Communiquer sur les solutions déjà existantes

Renforcer les actions emblématiques de réduction des déchets

- 8 Promotion du stop-pub
- 9 Sensibilisation à la réduction des déchets

Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

- 10 Etre exemplaire au bureau
- 11 Etre exemplaire pendant les événements
- 12 Formation et capitalisation des retours d'expérience

LES ACTIONS DU PLPDMA

Sensibilisation des usagers à la gestion de proximité des déchets verts

Chaque année, le SMET participe à des foires et des journées thématiques pour sensibiliser le grand public à la gestion des déchets verts à domicile. Paillage, mulching et compostage sont des actions simples à mettre en place pour réduire sa production de déchets verts !

Journée du terroir à Etain
Foire de Damvillers
Journée de la gratuité à Gondrecourt
...



Prêt de matériel pédagogique

Rôles du SMET

Création d'outils de communication

Accompagner les CODECOM dans leurs actions de prévention

Rédiger le PLPDma et assurer son suivi administratif

Mutualiser les retours d'expérience

Lutte contre le gaspillage alimentaire

L'ensemble des 6ème du collège Émilie du Châtelet (Vaubécourt) a bénéficié d'une animation sur le gaspillage alimentaire. Il en est de même pour les 6ème du collège Les Avrils (Saint-Mihiel) qui, en plus de ces animations, ont pu visiter le site de compostage de leur cantine.

Compostage en cimetière



Toujours dans une optique de gestion de proximité des déchets verts, un test pour le compostage des fleurs en cimetière a été démarré en septembre 2019. L'expérimentation est actuellement en cours sur les communes de Kœur-la-Petite et Troyon (CODECOM du Sammiellois). L'agent référent de chaque commune devra fragmenter les végétaux apportés par les usagers et humidifier le mélange par de la tonte afin que la dégradation de la matière puisse être efficace.

LE CARDEC

En 2018, le SMET a répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME, le CARDEC (Contrat d'Animation Relais Déchets et Économie Circulaire). L'objectif est d'inclure et de mettre les professionnels au centre des projets d'économie circulaire, afin de mieux réduire les déchets produits par leurs activités ou plus généralement pour en limiter les impacts environnementaux.

Retour sur les actions qui ont marqué l'année 2019.

Préparation du passage à l'extension des consignes de tri pour les collectivités du centre de la Meuse

L'extension des consignes de tri simplifie le geste de tri en autorisant l'ensemble des emballages plastiques dans le bac de tri. Films, pots et barquettes en plastique n'étaient pas recyclés jusqu'alors en centre Meuse, ils pourront l'être à partir de 2020.



Rencontre des acteurs du monde de l'artisanat : CMA et CAPEB



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Meuse

Lancement d'un marché : «Étude prospective pour la gestion des déchets ménagers dans la Meuse»

L'étude contiendra un état des lieux prospectif du traitement des déchets ménagers par collectivité compétente. Un audit technique et financier précis sur la reprise éventuelle de l'UIOM de Tronville sera également effectué par le bureau d'études sélectionné. Enfin, à partir des deux points précédents, un plan d'actions stratégiques pour la gestion du traitement des déchets ménagers sera proposé pour chaque collectivité compétente.

Campagne de caractérisation des bennes tout-venant

Etude filières huisseries et polystyrène en déchetterie par l'entreprise VALO à Florange (57)



La dissociation des différents matériaux (bois, verre, plastique, ...) permet le recyclage de X% des huisseries.

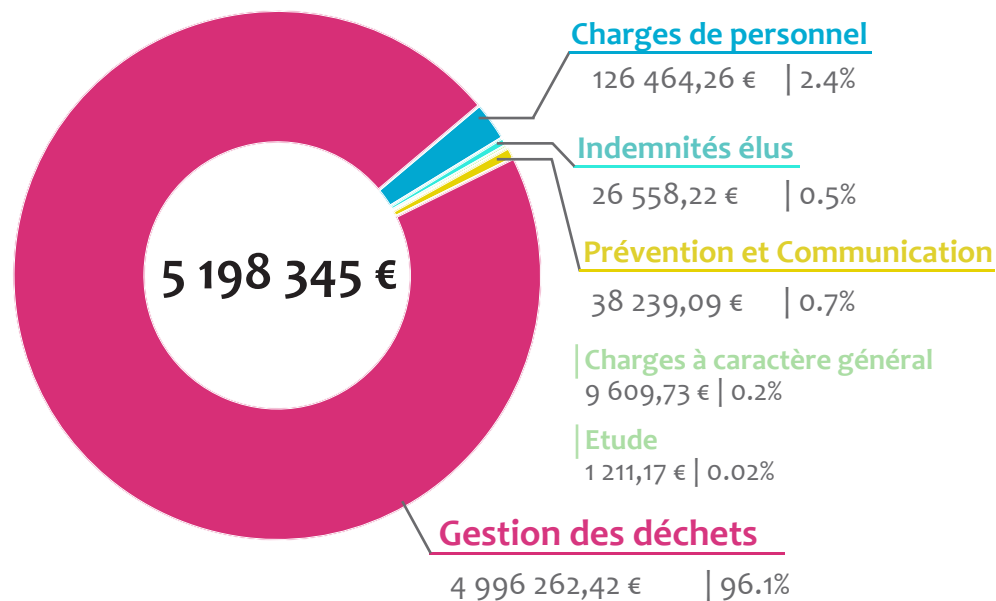
Etude filière du plâtre en déchetterie par l'entreprise Ritleng Revalorisations à Rohr (67)

Le tri des matériaux constitutifs des déchets de plâtres permet sa réintroduction sous forme de matière première dans les usines de fabrication de plaques de plâtre.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

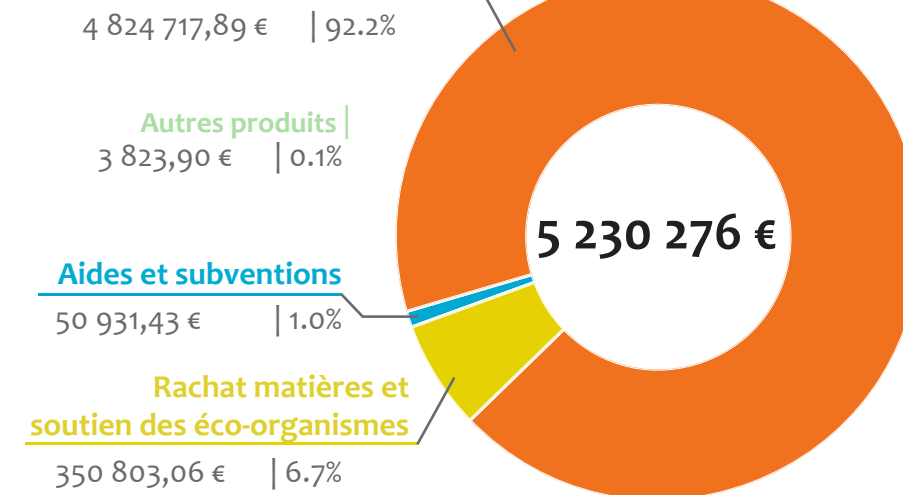
FUNCTIONNEMENT

DEPENSES



RECETTES

Participation des collectivités

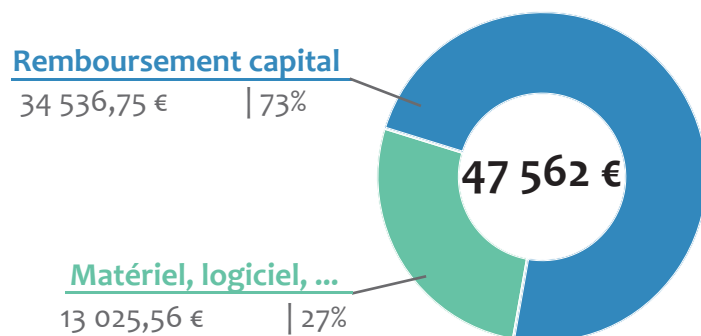


		BUDGET	Adm. Générale	Prévention	Etude	Traitement
Total dépenses de fonctionnement	a	5 198 344,89 €	66 396,71 €	89 550,08 €	1 211,17 €	5 041 186,93 €
Total recettes de fonctionnement	b	5 230 276,28 €	73 039,94 €	51 337,74 €	-924,47 €	5 106 823,07 €
Résultat de fonctionnement	c=b-a	31 931,39 €	6 643,23 €	-38 212,34 €	-2 135,64 €	65 636,14 €
Résultat reporté	d ²⁰¹⁸	324 157,52 €	1 333,30 €	121 664,39 €	1 701,23 €	199 458,60 €
Affectation résultat	e ²⁰¹⁸ =100%*i ²⁰¹⁸	46 731,85 €	139,75 €	-7 080,86 €	0,00 €	53 672,96 €
Résultat cumulé de fonctionnement	d ²⁰¹⁹ =c+d ²⁰¹⁸ -e ²⁰¹⁸	309 357,06 €	7 836,78 €	90 532,91 €	-434,41 €	211 421,78 €

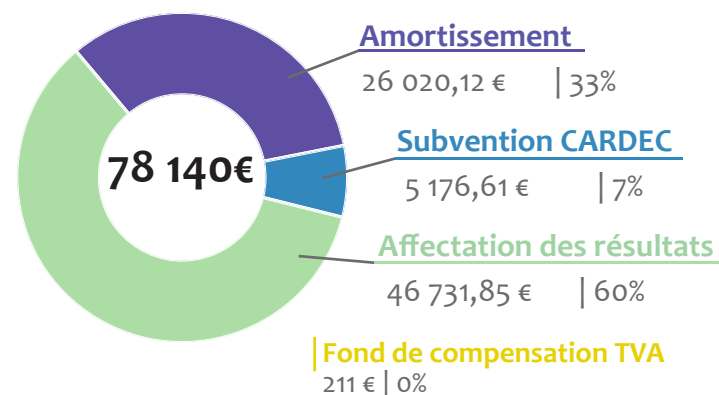
AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS RECUS

Subvention pour le CARDEC (ADEME)	56 108,04 €
Eco-organismes (subv.communication et soutiens)	141 960,15 €

DEPENSES



RECETTES



		BUDGET	Adm. Générale	Prévention	Etude	Traitement
Total dépenses d'investissement	f	47 562,31 €	0,00 €	5 237,56 €	0,00 €	42 324,75 €
Total recettes d'investissement	g	78 139,58 €	720,23 €	142,86 €	0,00 €	77 276,49 €
Résultat de l'exercice	h=g-f	30 577,27 €	720,23 €	-5 094,70 €	0,00 €	34 951,74 €
Résultat reporté	i ²⁰¹⁸	-46 731,85 €	-139,75 €	7 080,86 €	0,00 €	-53 672,96 €
Résultat clôture	i ²⁰¹⁹ =h+i ²⁰¹⁸	-16 154,58 €	580,48 €	1 986,16 €	0,00 €	-18 721,22 €
Résultat cumulé	d ²⁰¹⁹ +i ²⁰¹⁹	293 202,48 €	8 417,26 €	92 519,07 €	-434,41 €	192 700,56 €

MATRICE DES COÛTS : COÛT COMPLET ET COÛT AIDÉ

Ces données sont issues de la matrice des coûts du SMET validée en 2020 par l'ADEME. Le coût complet correspond à l'ensemble des charges sur l'année 2019. Le coût aidé est, quant à lui, le résultat de la différence entre le coût complet et les recettes de l'année 2019.

	OMR	Verre	RSHV	Déchèteries	Encombrants	Textiles	Total
Coût aidé HT (en K€)	1 933 652	193 234	795 220	1 447 874	5 470	- 9 644	4 365 807
Coût aidé HT (€/hab.)	20.3	2.03	12.3	15.2	0.2	- 0.1	45.9
Coût aidé HT (€/t)	111	54	265	64	107	- 0.1	51

	OMR	Verre	RSHV	Déchetteries	Encombrants	Textiles	Total (k€ HT)
Prévention	21 447	4 358	5 943	47 530	30	442	79 783
Collecte		186 969	114 473				301 442
Transit/transport	203 431		106 468	605 469			915 368
Tri / conditionnement			680 703	12 455			693 158
Compostage				64 484			64 484
Incinération	57 430						57 430
Valorisation matière-énergie				108 610			108 610
Stockage de déchets non dangereux	1 675 149			677 184	5 314		2 300 217
Gestion des inertes				17 735			17 735
Enlèvement et traitement déchets dangereux				114 758			114 758
Total (coût complet k€ HT)	1 900 027	191 327	907 587	1 648 225	5 377	442	4 652 985

MARCHÉS PUBLICS

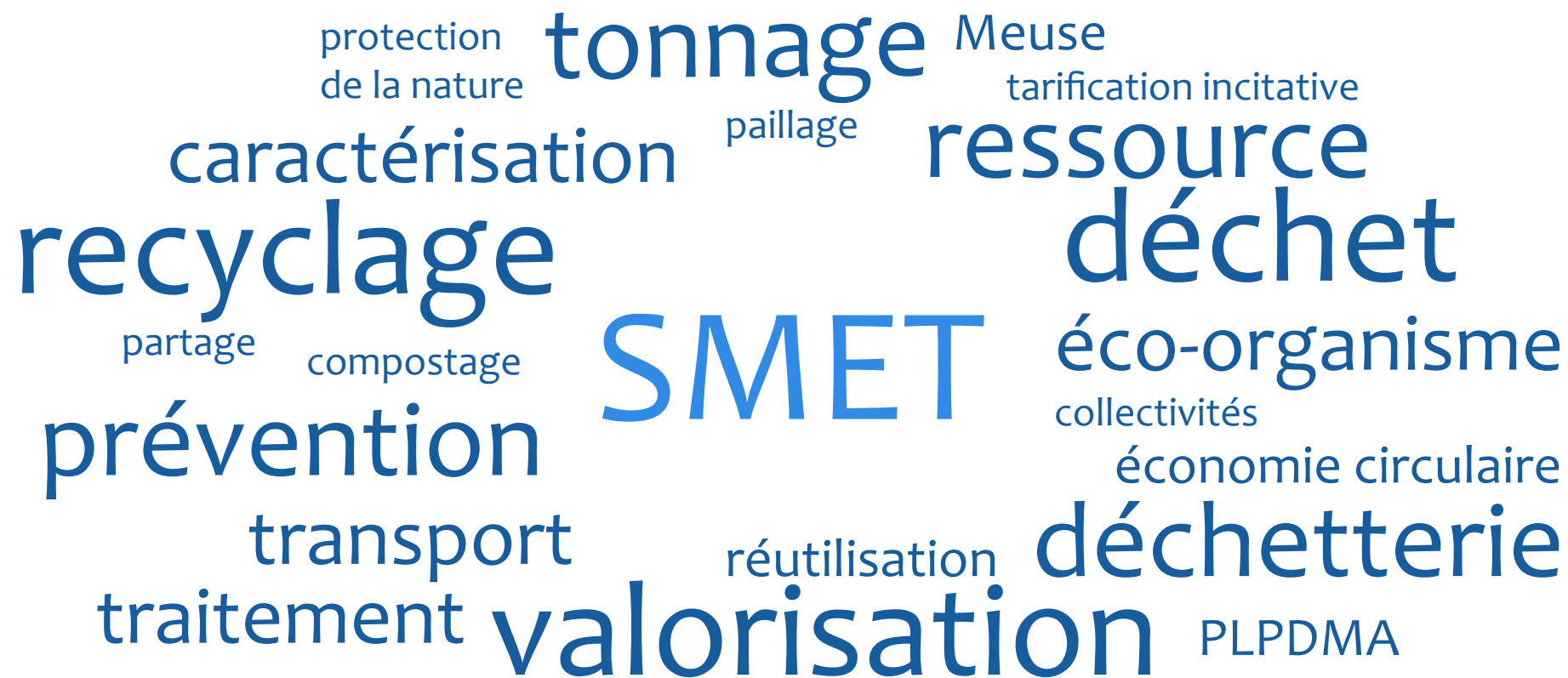
Gestion des déchets ménagers et assimilés

Marché : Transfert des déchets ménagers de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun du 21/12/2019 au 20/12/2020,
attributaire : SOVAMEUSE

Marché : Collecte et transport du verre sur la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun du 21/12/2019 au 31/12/2022,
attributaire : MINERIS

Etude

Campagne de caractérisation des bennes tout-venant,
attributaire : Bureau d'études AWIPLAN



A word cloud of French terms related to waste management and recycling. The words are arranged in a non-uniform, overlapping manner. The most prominent words are 'recyclage', 'prévention', 'valorisation', 'déchet', 'SMET', 'ressource', and 'déchetterie'. Other visible terms include 'protection de la nature', 'tonnage', 'Meuse', 'tarification incitative', 'caractérisation', 'paillage', 'partage', 'compostage', 'collectivités', 'économie circulaire', 'réutilisation', 'PLPDMA', 'transport', and 'traitement'.

protection de la nature tonnage Meuse
tarification incitative
caractérisation paillage ressource
recyclage déchet
partage compostage SMET éco-organisme
collectivités
prévention économie circulaire
transport déchetterie
traitement valorisation PLPDMA

SMET 2019